

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1751

présenté par

Mme Youssouffa, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous,
M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« En matière d'infrastructures, étant donnée la situation stratégique du département de Mayotte dans la zone de l'océan Indien, un effort particulier sera consacré à l'aménagement des infrastructures portuaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à organiser l'accueil d'un patrouilleur outre-mer (POM) à Mayotte en apportant des modifications structurelles nécessaires au port de Longoni.

Demande formulée à plusieurs reprises par Madame la Députée Estelle YOUSOUFFA, cette action permettrait de répondre pleinement aux objectifs définis dans la présente loi de programmation militaire telle qu'une meilleure couverture des territoires ultra-marins et de leurs zones économiques exclusives.

Mayotte étant située dans le Canal du Mozambique, cette couverture ne peut être atteinte sans le développement infrastructurel de l'île. La Réunion étant trop éloignée pour permettre une réponse rapide et efficace dans une zone où les évolutions géopolitiques, économiques et démographiques sont fortes.

En 2021, Madame la Ministre des Armées avait estimé cette construction d'une nouvelle base navale à Longoni à 100 millions €. Dans le cadre des crédits consacrés à la Souveraineté Outre-Mer qui se montent à 13 Mds € sur la période, l'objectif de ces travaux paraît tout à fait atteignable ainsi que l'affectation d'un POM à Mayotte ce qui serait un symbole fort et attendu des Mahorais.